

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

Création de sept postes de référents Communication Alternative Améliorée (CAA) en ESMS à l'échelle régionale.

Autorité responsable de l'appel à candidature :

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
556 Avenue Willy Brandt
59777 EURALLILLE

Date de publication de l'appel à candidature : **04 avril 2024**

Fenêtre de dépôt des dossiers de candidature: **04 avril – 24 mai 2024**

Clôture de l'appel à candidature : **24 mai 2024**

Service en charge du suivi de l'appel à candidature :

Direction de l'Offre Médico-Sociale (DOMS)
Sous-direction Planification, Programmation, Autorisations

Pour toute question relative à l'AAC :

ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr et mathieu.gaignier@ars.sante.fr en mentionnant
l'objet : « AAC CAA » qui alimentera une foire aux questions (FAQ)

1. Objet de l'appel à candidature :

L'ARS Hauts-de-France lance un appel à candidature ayant pour objectif principal la constitution d'un pool de professionnels dédiés à soutenir les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) de la région Hauts-de-France, accueillant des enfants ou des adultes, dans la mise en œuvre d'une démarche globale de Communication Alternative et Améliorée (CAA) selon la répartition géographique suivante :

- 2 postes de référent dans le département du Nord répartis comme suit :
 - 1 poste pour les 4 territoires de proximité médico-sociaux suivants : Dunkerquois, Flandres intérieures, Roubaix Tourcoing, Lille.
 - 1 poste pour les 4 territoires de proximité médico-sociaux : Douaisis, Valenciennois ; Sambre Avesnois, Cambrésis.
- 2 postes de référent dans le département du Pas-de-Calais répartis comme suit :
 - 1 poste pour les 4 territoires de proximité médico-sociaux suivants : Calaisis, Boulonnais, Audomarois, Montreuillois.
 - 1 poste sur les 3 territoires de proximité médico-sociaux suivants : Béthune-Bruay, Lens-Hénin, Arrageois.
- 1 poste pour le département de l'Aisne,
- 1 poste pour le département de l'Oise,
- 1 poste pour le département de la Somme.

L'ARS Hauts-de-France assurera le financement de chaque poste à hauteur de 52 115 € soit une enveloppe globale de 364 805 € mobilisée pour la création de 7 postes.

2. Modalités de consultation du présent appel à candidature :

Le cahier des charges de l'appel à candidature ainsi que le présent avis sont publiés et téléchargeables sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France à l'adresse :

<http://ars.hauts-de-france.sante.fr>

3. Cible de l'appel à candidature et critères de recevabilité :

Les personnes bénéficiaires de cet appel à candidature sont des enfants et/ou adultes à besoins complexes de communication disposant d'une orientation CDAPH vers un ESMS.

Peuvent candidater, dans le cadre de cet appel à candidature, les organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour enfants et/ou adultes en situation de handicap, de compétence ARS exclusive ou de compétence conjointe ARS-CD relevant de l'article L 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

L'ARS portera une attention particulière dans le cadre de l'examen des candidatures :

- A l'implication et l'engagement des porteurs en matière de CAA en établissements ou services médicaux-sociaux.
- A la volonté des porteurs de s'inscrire dans le cadre d'une dimension inclusive (ouverture aux acteurs de droit commun : loisir, culture, art, sport, écoles, logements, emplois, transports, espaces et services publics, commerces locaux...).
- Au profil (formation /expérience) de la personne pressentie pour le poste de référent.

4. Modalités de réponse attendues

Les organismes souhaitant candidater sur plusieurs territoires devront impérativement déposer un dossier distinct pour chacun des territoires ciblés.

Les candidats déposeront un dossier de candidature via le site Démarches simplifiées (<https://www.demarches-simplifiees.fr/>), où les informations suivantes seront demandées :

a) Informations générales :

- Identité de l'organisme gestionnaire : nom, statut juridique, adresse, numéro FINESS juridique, numéro SIRET, coordonnées de contact de la personne référente du dossier ;
- Expérience de l'organisme gestionnaire en matière de CAA et d'ingénierie de projet ;
- Implantation territoriale de l'organisme gestionnaire candidat.

b) Précisions attendues pour chaque territoire ciblé :

D'une manière plus générale, il est attendu pour chaque dossier les éléments d'information suivants :

- Territoire ciblé ;
- Modalités d'animation et de soutien à l'intégration de la CAA dans les ESMS ;
- Modalités de coordination inter et infra-territoriale ;
- Modalités de supervision/d'évaluation ;
- Modalités de transmission, sensibilisation et formation ;
- Budget prévisionnel (salaire, déplacements, frais de communication, matériel, etc.).
- C.V de la personne pressentie pour exercer le poste de référent CAA
- Références de la personne pressentie pour exercer le poste de référent CAA.

5. Modalités de dépôt des dossiers

Les candidats déposeront un dossier de candidature via la plateforme *Démarches simplifiées* <https://www.demarches-simplifiees.fr/>. Le lien de candidature sera disponible sur le site internet de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France.

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables. Un accusé de réception sera transmis au porteur après chaque dépôt sur la plateforme.

6. Contacts

Les candidats pourront solliciter l'ARS Hauts-de-France pour toutes demandes de précisions utiles avant le vendredi 26 avril 2024 aux adresses suivantes : ARS-HDF-AAP-MS@ars.sante.fr et mathieu.gaignier@ars.sante.fr avec l'objet **AAC CAA 2024** qui alimentera une foire aux questions (FAQ).

Les réponses aux précisions sollicitées seront communiquées à l'ensemble des candidats par le biais de la foire aux questions accessible sur le site de l'ARS Hauts-de-France.

A Lille, le 04 AVR. 2024



Hugo GILARD